

Séance du Jeudi 21 janvier 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, Et le Jeudi 21 janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de Le Chesne (salle des aînés /Covid), Commune déléguée de Bairon et Ses Environs, sous la Présidence de M. SINGLIT Benoît.

Présents : M. SINGLIT Benoît, Me SEMBENI Peggy, M. QUEVAL Guillaume, M. POU CET Eric, Me GERMAIN Marie-Reine, Me HUSSON POISSON Fanny, M ROUEDE Maxime, M HUBSCH Benoît, Me BOISSEL Véronique, Me GRASSET Virginie, M. DORIDO Elie, M. SANTERRE Olivier, Me JACOTTIN Sylvia, Me LESOILLE Alice, M GROUD David, M. MARTIN Anthony.

Absents excusés : M. DEGLAIRE Jean-Marie, Me CARPENTIER Mélanie, Me POISSON Évelyne.

Pouvoirs : Me CARPENTIER Mélanie **donne pouvoir à** : M. SINGLIT Benoît
Me POISSON Evelyne **donne pouvoir à** : Me SEMBENI Peggy

Secrétaire de séance : M. HUBSCH Benoît

Date de la convocation : 14.01.2021

Date d'affichage de la convocation : 14.01.2021

-----*-----*-----*-----

La lecture du procès verbal de la réunion précédente, le 03 novembre 2020 n'appelle pas d'observations : le Maire le soumet à l'assemblée qui l'approuve. Il énonce l'ordre du jour et propose à l'assemblée de commencer par le sujet des inondations Rue Fernand Faillon et rue du Pasquy (décembre 2020), en raison de la présence d'administrés concernés ; l'assemblée accepte et valide l'ordre du jour ainsi présenté. Le Maire ouvre donc la séance sur les points suivants :

-----*-----*-----*-----

Inondations Rue Fernand Faillon et rue du Paquis du 23 décembre 2020

M Le Maire accueille M. HONS Gauthier et Me LEFORT Emeline habitant au 1 rue du Paquis, victimes de deux inondations importantes sur deux années successives. Ils expriment leur désarroi et souhaitent des solutions. Ils soulignent également le danger de la route inondée pour la circulation et la responsabilité de la commune.

M Le Maire prend acte de ces remarques et rappelle que M. et Me MARCHAL ont aussi été touchés par ces dernières inondations ; les autres habitants de ce secteur risquent de subir des dégâts également si la situation se renouvelle et s'amplifie.

La météo pluvieuse de fin d'année 2020, a provoqué le 23.12, des inondations importantes des routes et habitations, rue Fernand Faillon et rue du Pasquis. Me SEMBENI Peggy a adressé des photos à l'ensemble des conseillers, sollicitant le traitement de ce problème urgent en commission, et en conseil municipal.

↳ Les constats suivants sont dressés par l'assemblée :

- Répétition des épisodes pluvieux intenses en toutes saisons, liés aux phénomènes climatiques menaçants,
- Ruissellement de volumes énormes d'eaux pluviales, provenant des terres en pente, route de Charleville,
- Capacité insuffisante des réseaux pluviaux existants qui se rejettent au canal
- Inondations répétitives des rues et habitations créant des dégâts privés mais aussi des dangers pour les routes.
- Le fossé communal rue Fernand Faillon trouvant son exutoire au canal, chemine sur des parcelles privées appartenant à deux propriétaires distincts.

‣ Après maintes réflexions et débats, les membres de l'assemblée proposent des solutions :

- Traiter le problème en amont du village, à savoir : dans les terres route de Charleville, ralentir les volumes d'eau et éviter le ruissellement
- Augmenter la capacité des fossés et réseaux existants pour qu'ils absorbent et dirigent tous les volumes d'eau jusqu'au canal,
- Faire appel à un cabinet d'étude spécialisé pour envisager toute solution possible, adéquate et pérenne,
- Entretenir également les fossés route de Lametz (route départementale)

M Le Maire prend note de toutes ces réflexions et présente les observations suivantes :

- Le fossé communal cheminant sur deux parcelles privées pourrait être amélioré (abattage d'arbres et approfondissement du fossé), mais il est nécessaire de consulter et obtenir l'accord des propriétaires concernés.
- Ce fossé achève sa traversée au canal, en passant sur le côté de la maison du contrôleur : il conviendrait de l'élargir et l'approfondir également à ce niveau, en abattant la remise de cette maison : le futur acquéreur semble favorable.
- M Le Maire indique qu'il serait précoce et onéreux de faire appel à un cabinet d'étude avant d'avoir les accords des parties privées. Il propose de contacter une entreprise de travaux publics (expérimentée dans les réseaux pluviaux) pour ébaucher des premières pistes par des relevés topographiques.
- Il propose également de solliciter un devis pour créer un réhaussement / barrage au niveau de la propriété de M et Me Marchal. L'assemblée valide ce projet et autorise Le Maire à faire le nécessaire.

Il propose à l'assemblée de présenter les propositions de l'entreprise de TP au prochain CM.

M POUCKET Eric et M QUEVAL Guillaume précisent qu'il serait nécessaire d'entretenir également les fossés sur les communes des Alleux et Louvergny.

L'assemblée prend acte de ces réflexions et accepte la présentation des pistes et solutions émises lors du prochain conseil municipal.

COLUMBARIUM modification du règlement

Le Maire rappelle à l'assemblée le règlement établi pour le columbarium permettant d'en définir les conditions de fonctionnement. (nombre d'urnes dans les alvéoles, modalités d'attribution : durée et tarif des concessions, style des plaques et de leurs inscriptions, ouverture et fermeture, etc...)

Cependant les modalités de restitution d'alvéoles à la commune n'ont pas été précisées (dans le cadre par exemple d'une attribution qu'une famille ne souhaite plus conserver). Il rappelle qu'une alvéole (de 3 à 4 urnes) peut être cédée au tarif de 700 € pour 30 ans.

M le Maire propose à l'assemblée d'accepter les rétrocessions d'alvéoles des familles à la commune selon la condition suivante :

-la somme initialement réglée de 700 €, sera remboursée au demandeur (titulaire de la concession ou ayants-droits) **au prorata / temporis de la durée de réservation réellement effective** ;

le prorata temporis sera calculé de la date d'acquisition de la concession :

- jusqu'à la date de la demande écrite de rétrocession quand l'alvéole est vide et sans inscriptions, (donc récupérable de suite)

ou

- jusqu'à la date de retrait des urnes et de remplacement de la plaque.

L'assemblée accepte ces modalités de rétrocessions à la commune et autorise le Maire à modifier le règlement du columbarium selon ces nouvelles mesures.

Le Maire rappelle la présentation de cette proposition lors du Conseil du 21.09.2020 qui avait été rejetée :

Pour rappel :

« Ce pylône à l'origine propriété de BouygueTel, puis ensuite de FPS Towers, et actuellement aux mains de la société ATC ; à ce jour une convention est établie pour une durée de 15 ans à compter du 01.01.2017. Un loyer d'environ 2400 €/an est versé actuellement à la commune avec révision annuelle de 2 % ».

La société Valocîme 92240 MALAKOFF propose :

- un loyer de 6000 € à partir de 2032 + un loyer de réservation de 200 € / an jusqu'à 2032 (2400 €)
- une avance de loyer à la signature de la convention de 12 000 € »

M Le Maire indique que cette société établit de nombreuses conventions de reprises dans d'autres collectivités à l'appui de loyers très intéressants, et précise que la commune n'engage aucun risque. La société VALOCÎME, est une entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

Après débats et réflexion, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le principe de changement de locataire
- DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du : 01/01/2032 tacitement reconductible, à la société VALOCIME, l'emplacement de **30 m²** environ sur la parcelle cadastrée Y N° **173 la Grande Vigne**
(Au-delà de ce terme, elle sera tacitement reconduite par périodes successives de 12 ans, sauf congé donné par l'une des Parties, notifié à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception sous réserve de respecter un délai de préavis minimum de 24 mois avant la fin de la période en cours).
- ACCEPTE le montant de l'indemnité de réservation de 200 €/an (**200 €** versés à la signature + 10 ans x 200 €/an)
- ACCEPTE le montant de l'avance de loyer de **12 000 €** à la signature
- ACCEPTE un loyer annuel de **6 000 €** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 0,50%
- AUTORISE Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire

MARCHÉ DE L'ASSOCIATION DYNAMIC ARGONNE

Monsieur le Maire fait part de la demande de M MINET Maxime, président de l'Association DYNAMIC ARGONNE, sollicitant l'organisation d'un marché tous les 2^{ème} jeudis de chaque mois, au Chesne.

M Le Maire rappelle que cette association cherche à promouvoir les artisans et producteurs locaux en instaurant jusqu'à présent des marchés mensuels à Vouziers et à Monthois.

L'association sollicite la Place du Parlement au Chesne, les 2^{ème} jeudis de chaque mois de Mars à Novembre pour une ouverture du marché de 14h00 à 19h00 ; les producteurs et artisans locaux adhérents à l'association s'organisent respectivement et mutuellement, pour s'installer sur les emplacements autorisés.

Le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette animation à titre gracieux afin de promouvoir les acteurs locaux et de dynamiser le village.

A l'exposé de ces éléments, l'assemblée à l'unanimité,

ACCEPTE l'organisation du marché mensuel DYNAMIC ARGONNE, à titre gratuit, tous les 2^{ème} jeudis de MARS à NOVEMBRE , de 14h00 à 19h00, afin de promouvoir l'attractivité du village, ainsi que les producteurs locaux.

Il est précisé qu'en cette période particulière, les règles sanitaires seront appliquées selon les actualités.

Membres de l'association foncière des Alleux

Monsieur Le Maire fait part de la nécessité de renouveler les membres de l'association foncière des Alleux ; Le nombre de propriétaires membres du bureau a été porté au nombre de 6 (au lieu de 8) par arrêté préfectoral N° 2020/084/13 du 24.11.2020, et ce pour une durée de 6 ans.

3 membres sont désignés par la Chambre d'Agriculture des Ardennes, à savoir :
-Me OGÉ Corinne, M. CULOT Michel, M. DELIÈRE Gérard

Les 3 autres membres doivent être désignés par le conseil municipal : après échanges et discussions, l'assemblée désigne à l'unanimité :
-M VADORIN Jacques, M BESTEL Gilbert, M CULOT Daniel, des ALLEUX

Recrutement d'un de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le Maire propose de re conduire le CDD emploi aidé, arrivant à terme le 22.01.2021. Pôle emploi accorde une nouvelle convention avec prise en charge à 45 % du salaire sur 20 h hebdomadaire, et pour une durée de 9 mois. Il précise que l'emploi permettrait de maintenir la préparation pour l'ouverture de La MAMI (livres, jeux, animations) et de poursuivre les formations de la BDA dès reprise de celles-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- accepte le renouvellement de cet emploi dans les conditions énumérées ci-dessus.

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VOUZIERS AU SSE

Vu la délibération N° 2020-27, en date du 03 décembre 2020, du comité du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes, approuvant l'adhésion de la commune de Vouziers,

Vu la notification de cette délibération par Monsieur Le Président dudit Syndicat en date du 10 décembre 2020,

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Vouziers au Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes

AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE

-Vu l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, crée par l'article 1 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 **relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité »;**

-Vu le courrier en date du 12 janvier 2021 du Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise sollicitant la présentation de ce pacte en vue de son adoption devant les conseils municipaux des communes du territoire,

Considérant le projet de pacte de gouvernance transmis par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, des éléments suivants, entre autres :

► Objectifs :

*Intégrer les commissions de travail comme forces de proposition,

*Travailler une meilleure information des Maires et CM sur les décisions et actions de la Communauté de Communes, ...

► **Gouvernance :**

*Une conférence des Maires/an

► **Conseil Communautaire :**

*Méthode de travail et fonctionnement

*Mode de transmission des éléments et dossiers aux conseillers communautaires

► **Bureaux et commissions :**

*Mode et délai de convocation pour favoriser le quorum

*Modalités des CR

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- remet un avis FAVORABLE à 17 voix pour, et 1 abstention, au projet de Pacte de gouvernance proposé par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FDEA : BORNES POUR VOITURES ÉLECTRIQUES

Le Maire fait part du site proposé dans la commune pour installer une borne :

Géographiquement la place du Parlement (coté bancs et arbres) serait pertinente, mais l'ABF s'y oppose, et il serait nécessaire de renforcer le réseau électrique.

Il convient donc d'envisager une autre solution : Parking VNF, station de carburants sont des points évoqués par l'assemblée. Le Maire échangera à nouveau avec la FDEA pour mener à bien cette opération.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Par délibération N° 16.2016.III du 29.02.2016 , notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le **24 juin 2020**, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes **annuels de l'année 2019** et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration.

POINT TRAVAUX

► **Rue Fernand Faillon** : Me GRASSET Virginie s'interroge sur la discontinuité des trottoirs et signifie sa déception

M Le Maire répond :

- Certains habitants ont souhaité conserver des par terre de fleurs,
- Certaines parcelles ne sont pas construites ; il est donc compliqué d'anticiper les accès

► **Travaux de Voiries** : de Courtesoupe / Les Cours Gillots (Louvergny) et derrière la Scierie (Le Chesne) : Le Maire précise que ces travaux seront finalisés au printemps

► **MAMI** :

•A La question de Me SEMBENI Peggy, Le Maire explique que les containers prévus initialement se révélaient être des structures non adaptées pour une construction de cette surface.

•A la question de M GROUD David et Me GRASSET Virginie pour la mise en place de pénalités de retard à l'entreprise Lofthouse, M Le Maire préconise le dialogue et la négociation.

•M GROUD David et M MARTIN Anthony sollicitent des négociations sur les montants des agencements intérieurs prévus par Lofthouse (51 779 01 € HT) ; M GROUD demande à ce que d'autres fournisseurs soient consultés pour cette partie :

-M Le Maire explique que l'homogénéité entre la structure et l'agencement intérieur serait techniquement très compliquée si les fournisseurs sont différents. Le mobilier peut être revu de façon indépendante.

•M MARTIN Anthony craint un problème de stockage, notamment pour les jeux de la ludothèque.

•L'assemblée fait part de son mécontentement et de son inquiétude sur le retard de l'entreprise et sollicite un Compte rendu par l'entreprise, du retard et des avancements prévus prochainement. M. GROUD David sollicite la présentation d'un échéancier de travaux.

•Me GRASSET Virginie fait part des recherches effectuées pour les équipements extérieurs : hôtel à insectes, cabanes à hérissons, parcours, cheminements, jeux en bois (EDPAMS et l'IFTS sont évoqués pour solliciter des propositions pour les éléments en bois) ; la cloche de la mairie, de belle qualité, fait l'objet d'une réflexion pour y être exposée.

•Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de préparer les **aménagements extérieurs** de la MAMI, tant au niveau des **stationnements et cheminements**, qu'au niveau **des espaces verts**.

Après réunion de la commission sur site, le maire fait part de la proposition d'aménagements reçue.

Il présente le devis d'Eurovia Sedan qui s'élève à un montant de : 27 293.35 € HT / 32 752.02 € TTC Prévoyant deux stationnements (dont un handicapé), les accès, ainsi que les espaces paysagers à aménager ; L'assemblée opte à l'unanimité pour ce devis.

DIVERS

M Le Maire fait un point sur la difficulté d'approvisionnement des vaccins ; il évoque la tendance de l'ARS à envisager davantage de précautions et mesures pour lutter contre la contamination.

M MARTIN Anthony s'interroge sur la mise en place de l'effarouchement des oiseaux provoquant des nuisances : M Le Maire indique que le PAD prévoit un projet de « chasse » des pigeons avec les buses.

PROCHAINES DATES

► COMMISSION COMMUNICATION

•Mercredi 27 janvier 2021 à 20h00 en mairie de Le Chesne : *Populettre

► COMMISSION CADRE DE VIE

•Lundi 15 février 2021 à 20 h 30 en mairie de Le Chesne : *Fleurissement

► COMMISSION DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

•Mercredi 24 février 2021 à 20 h 00 en mairie de Le Chesne : *Réflexion sur les sentiers

► CONSEIL MUNICIPAL

•Lundi 1er mars 2021 à 20 h 30

-----*-----*-----*-----

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour mois et an susdits. La séance est levée à 23 h 30